

Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Philippe Schrott
« Une note de crédit adressée au parti PLR »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 juin 2022.

Préambule

Le parti PLR a reçu la note de crédit 54943 d'une valeur de CHF 344.- datée du 22 février de cette année avec le libellé : « Election de la Municipalité – 2^{ème} tour & élection à la syndication - Refacturation des frais d'impression des bulletins ».

Question 1

Pas très habitué à recevoir de l'argent en retour de la part de la commune, nous nous posons la question des raisons de ce remboursement ?

Les frais d'impression des bulletins pour le 2^e tour à la Municipalité sont depuis longtemps pris en charge par les partis présentant des candidat.e.s.

Pour la première fois depuis plus de 15 ans, une élection à la syndication a eu lieu. Les partis « les Vert.e.s » et le « PLR » ayant présenté un candidat, une facture concernant cette seule élection leur a été envoyée. Le « PLR » a réglé le montant de CHF 344.- comme demandé alors que « Les Vert.e.s » ont refusé de s'acquitter de ce montant, jugeant que la procédure définissant les modalités de participation aux frais d'impression n'a pas été respectée.

Par souci d'équité, la Municipalité a décidé de prendre à la charge de la commune les deux sommes initialement facturée aux des deux partis et par conséquent a remboursé les CHF 344.- que le PLR avait déjà réglés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire adj.

A. Gillieron

C. Keberlé Joyet



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2022.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 26 septembre 2022.